



Agy PLane  
Monsieur le Président  
Laurent BROISIN  
80 allée de Torrens  
74300 CLUSES

Cluses, le : 15 février 2007

Nos réf. JCL/JCT/AC 2007-65

Vos réf.

Objet :

Affaire suivie par : Jean-Claude Tavernier, 1<sup>er</sup> Maire-Adjoint  
Tél : 04 50 96 69 00 Fax : 04 50 96 69 01

Monsieur le Président,

La Municipalité s'est penchée récemment sur les problèmes posés par l'atterrissage des parapentistes de votre club sur les terrains situés le long de l'avenue de Colomby.

Ces parcelles ont été cédées en 2003 à des propriétaires privés ; l'autorisation d'atterrissage donnée avant cette date est donc devenue caduque.

Compte tenu des désagréments et dangers pour le voisinage représentés par la pose des parapentistes en milieu urbain, la Municipalité a décidé d'interdire dorénavant cette pratique.

Un arrêté sera pris en ce sens.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'expression de mes sincères salutations.

Le Maire,



Jean-Claude LEGER

Copies :

- Mr et Mme Patrick PASQUIER
- Mr et Mme NANTERNE

**Direction Générale**